



**Cercle Europe,
Justice et Droits**

Déjeuner avec Isabelle Pérignon

**Cheffe de cabinet adjointe du commissaire à la
justice Didier Reynders**

4 mars 2020

Le 4 mars 2020, le Cercle Europe, Justice et Droits a eu le plaisir d'accueillir Isabelle Pérignon, cheffe de cabinet adjointe du commissaire européen à la Justice, Didier Reynders.

Les priorités du commissaire Reynders dans les cinq années à venir

Didier Reynders a hérité d'une lettre de mission ambitieuse de la part de la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen.

Isabelle Pérignon nous a présenté les trois grandes priorités du commissaire à la Justice :

1. Le respect de l'Etat de droit

Première grande priorité, le respect de l'Etat de droit dans les différents Etats membres est essentiel dans ce projet politique européen qui nécessite la confiance mutuelle pour une meilleure coopération entre les pays au plan judiciaire, pénal et civil. C'est l'un des principes clés des États démocratiques qui assure l'indépendance du système judiciaire, mais aussi une des valeurs fondamentales de l'Union européenne.

Les problèmes apparus sur ces questions, notamment en Pologne ou en Hongrie ces dernières années, sont traités selon trois différentes phases, pilotées par le commissaire, en lien avec l'article 7 TUE.

- la phase préventive qui se traduit par une inspection dans un pays face à des possibles violations de l'Etat de droit. Cette phase de pression politique n'a pas toujours été très concluante.
- la procédure d'infraction en cas de violations sérieuses de l'Etat de droit.
- l'évaluation par les pairs par l'intermédiaire des rapports d'évaluation par pays en prenant en compte des critères tels que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption ou encore la liberté des médias.

La Commission européenne rédige un rapport annuel qui sera publié en septembre et sera assorti de recommandations, pour évaluer les différents systèmes de droit avec une méthodologie commune.

2. La digitalisation et la coopération

Deuxième grande priorité du commissaire Reynders : la digitalisation et la coopération par la mise en place d'une Europe judiciaire en phase avec les évolutions et possibilités technologiques, à travers notamment le financement de projets et diverses initiatives réglementaires.

Cette priorité s'opère dans le cadre difficile de la négociation du budget de l'Union européenne, en nette réduction avec le départ du Royaume-Uni qui représentait 12% du budget européen.

Ces initiatives peuvent être déclinées en trois volets :

- le volet coopération judiciaire en matière civile, avec la présentation du livre blanc qui propose notamment une initiative sur la responsabilité civile des objets connectés d'ici à la fin de l'année, les négociations actuelles sur la transmission des actes ou encore le développement d'une approche éthique et humaine de l'intelligence artificielle dans la justice. Enfin un rapport de mise en œuvre du RGPD est annoncé, sans que cela n'aboutisse à une révision de ce règlement, l'objectif étant plutôt de collecter les difficultés des acteurs et les points de divergence dans les interprétations par les CNIL européennes.
- la coopération en matière commerciale avec la présentation en 2021 d'un texte sur la traçabilité des produits (due diligence in the supply chain), basée notamment sur ce qui existe déjà en France.
- la coopération pénale, par exemple l'accès à la preuve électronique, un dossier qui impacte les plateformes, avec l'idée des les obliger à nommer un représentant en Europe, interlocuteur pour avoir accès à des informations dans le cadre d'une enquête par un procureur.

3. Le droit de la consommation

Dernière priorité du commissaire Reynders, le droit de la consommation qui doit être rationalisé et adapté aux évolutions technologiques actuelles.

Le droit de la consommation doit en effet être plus adapté à l'introduction de technologies telles que l'Intelligence artificielle ou encore la vente en ligne.

Ainsi une stratégie sera présentée par la Commission européenne en novembre 2020 et contiendra notamment une directive sur les produits défectueux.

Dans ce cadre du droit de la consommation est d'ailleurs actuellement discutée en trilogue (Conseil, Parlement européen et Commission européenne) la directive sur les recours collectifs (class actions). Le dossier avance bien et les négociations devraient pouvoir se terminer en juin.

La volonté du commissaire n'est pas d'imposer une surprotection du consommateur européen au détriment des entreprises mais d'adapter le droit existant.

Le brexit : un enjeu clé

Un aspect important du travail du commissaire Reynders concerne le Brexit. La feuille de route britannique et la sortie annoncée au 31 décembre 2020 obligent à une mise en place rapide d'une coopération en matière judiciaire. Ces négociations seront d'autant plus difficiles que le Royaume-Uni a déjà intégré nombre d'outils judiciaires européens. Tout l'enjeu des négociations est de voir quel degré de divergence l'Union européenne est prête à avoir avec le Royaume-Uni, même sur des thèmes où la convergence est nécessaire comme la sécurité. L'enjeu de la réciprocité est aussi au cœur du travail du Commissaire.

Les autres thèmes abordés

La question de l'indépendance digitale de l'Union européenne et notamment du traitement des données par des entreprises et hébergeurs américains a été largement partagée par les participants. Le rôle important de l'authentification de ces données a aussi été souligné, notamment avec la notion de tiers de confiance. Sur ces sujets, les services de la DG justice travaillent avec les services de la DG CONNECT.

La responsabilité des plateformes a également été abordée dans la perspective de la future révision de la directive e-commerce pour renforcer le « duty of care » des plateformes. Le 5^{ème} rapport d'évaluation du code de bonne conduite est attendu cette année et va nourrir les réflexions de la Commission.

L'enjeu de l'extra-territorialité des normes juridiques européenne a aussi animé les échanges. Le principal problème pour une action de la Commission étant la base juridique.

Tout au long du déjeuner et en conclusion, Isabelle Pérignon a invité les parties prenantes à venir la rencontrer pour partager des éléments d'information, des remontées du terrain, sur les blocages et les attentes.